



# RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

**Charte RSE 2018-2022**



**SIP d'HIIm - Siège social**  
13 place d'Aguesseau - BP511  
80005 Amiens Cedex 1  
03 22 80 40 40

[www.sipimmo.com](http://www.sipimmo.com)



www.labouliquedec.com.fr - 187493



# RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

**Charte RSE 2018-2022**

## La SIP, une entreprise engagée et responsable

L'adhésion des collaborateurs de la SIP au projet d'entreprise 2013-2016, intégrant nos objectifs de responsabilité sociétale, a donné du sens au travail de chacun dans l'intérêt collectif et pour le plus grand bien des locataires.

Établie en 2013, la première Charte RSE de la SIP fut l'accomplissement de quatre années, riches en réflexion et en initiatives, pour améliorer nos stratégies patrimoniales et de qualité de service face aux vastes enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

En 2018, notre engagement responsable est une évidence inscrite au cœur de notre mission d'intérêt général : nous construisons, nous logeons et nous entretenons notre patrimoine.

Plus que tout autre, la SIP, consciente de son impact fort sur le développement du territoire, doit s'appliquer à elle-même des règles de conduite citoyennes responsables dans ses différentes relations qu'elles soient d'ordre social, économique ou environnemental.

Notre mission nous place dans une position de responsabilité vis-à-vis des habitants, des collectivités locales et des acteurs du département en général.

La SIP porte une attention particulière à la qualité de vie de ses résidents grâce à une concertation soutenue avec les associations de locataires pour mieux appréhender les diverses préoccupations des habitants et apporter des réponses concrètes à leurs attentes.

Notre ambition est de faire vivre notre responsabilité sociétale à travers nos pratiques internes et tout au long de la chaîne de nos métiers respectifs.

Notre responsabilité sociétale est centrée sur les besoins d'habitat des populations locales les plus démunies, sans oublier les solutions d'adaptation pour les personnes âgées et handicapées.

Ces éléments servent de fondement à notre projet d'entreprise 2018-2022, coréalisé avec l'ensemble des collaborateurs en 2017 et mis en œuvre en 2018.

Ce projet reprend nos engagements RSE, s'inspire de notre cartographie des risques, intègre de nouvelles actions et s'inspire des évolutions du monde numérique pour proposer de nouvelles innovations que nous mettrons au service de nos locataires et de nos salariés.

Cette charte RSE s'articule autour de cinq thématiques, selon le référentiel européen EURHO-GR®, visant à rendre compte de la performance sociale, économique et environnementale des organismes, dans un souci de transparence indissociable de leur responsabilité sociale.

**Fany RUIN**  
Présidente

**Alain HERRENG**  
Directeur Général



\* RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises



## RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Charte RSE 2018-2022



### Environnement : Préserver l'environnement

#### ENV 1 : Limitation des impacts environnementaux du parc et de son occupation

- › Poursuivre les réhabilitations avec une analyse fine des priorités et des besoins.
  - › Expérimenter des projets de construction innovants.
- › Encourager les comportements éco-citoyens par la pratique de gestes verts au quotidien.
- › Améliorer l'accompagnement des locataires à la maîtrise des équipements de gestion d'énergie.
  - › Sensibiliser les résidents en accompagnement de nos réhabilitations.

#### ENV 2 : Limitation des impacts des modes de production et fonctionnement de l'organisme

- › Privilégier une politique d'achat responsable et innover dans les solutions techniques.
- › Suivre et améliorer l'empreinte environnementale par la sensibilisation des salariés.
  - › Sensibiliser les collaborateurs aux gestes « éco-citoyens ».
  - › Encourager et améliorer la qualité du tri sélectif.



### Ressources humaines : Valoriser les ressources humaines

#### HR 1 : Équité d'accès et conditions d'emploi

- › Optimiser le parcours d'intégration pour les nouveaux embauchés.
  - › Proposer des parcours de carrière.
- › Engager des actions de prévention contre le harcèlement.
  - › Fédérer les salariés autour du projet d'entreprise.

#### HR 2 : Employabilité et évolution professionnelle

- › Favoriser le développement et l'évolution professionnelle des collaborateurs.
- › Favoriser l'émergence de nouveaux métiers pour faire face aux évolutions de société.
  - › Poursuivre la politique de formation au-delà des exigences réglementaires.
  - › Accompagner la transformation numérique par la formation.

#### HR 3 : Santé et bien-être des salariés

- › Organiser la démarche Qualité de Vie au Travail.
- › Réaliser des actions de sensibilisation des salariés au bien-être et à la santé.
  - › Valoriser les « savoir-faire » et le « savoir-être » de chaque collaborateur.
  - › Établir un processus de gestion de fin de carrière.



### Société : Promouvoir l'équilibre des territoires



#### SOC 1 : Contribution à l'offre de logement et au cadre de vie des territoires

- › Poursuivre le développement de l'offre locative et de l'offre en accession sociale.
- › Améliorer la politique en faveur des locataires en situation de handicap et de vieillissement.
- › Poursuivre la vente de logements Hlm de notre parc.
- › Améliorer l'exploitation de la demande de logement.

#### SOC 2 : Réponse aux attentes et besoins des locataires et accédants

- › Optimiser et promouvoir le parcours résidentiel.
- › Maintenir la qualité de service rendu aux locataires.
- › Développer la concertation avec les locataires.
- › Favoriser la participation des habitants au mieux vivre ensemble.
- › Développer l'accompagnement des familles en situation de fragilité sociale et économique.

#### SOC 3 : Contribution à la mixité et au développement social des territoires

- › Développer des projets d'habitat participatif avec des logements adaptés.
- › Améliorer la communication des chantiers et projets.
- › Impulser une réflexion entre bailleurs et collectivités sur l'adaptation de l'offre et la demande.
- › Poursuivre les enquêtes de satisfaction auprès des locataires.

### Économique : Contribuer à une économie durable



#### ÉCO 1 : Pérennité et développement de l'organisme et de son patrimoine

- › Construire pour répondre aux besoins multiformes (jeunes, personnes âgées, à mobilité réduite, en situation de handicap...).
- › Développer l'accueil et le maintien dans l'habitat social des populations les plus fragiles.
- › Optimiser les contrats d'entretien.
- › Anticiper et organiser la commercialisation des logements neufs.

#### ÉCO 2 : Impact économique et relations équilibrées aux fournisseurs

- › Sensibiliser les prestataires à la sécurité de leurs interventions sur notre patrimoine.
- › Privilégier les relations commerciales avec les acteurs de l'économie locale.
- › Associer les fournisseurs à une démarche commune de progrès.
- › Garantir des délais paiements fournisseurs avec une Charte d'engagement.
- › Articuler la prévention des impayés autour des acteurs de l'aide sociale.

### Gouvernance : Gouvernance et relations aux parties prenantes



#### GOV 1 : Instances de décision et systèmes de management

- › Veiller à l'efficacité de l'organisation et du fonctionnement des instances de la gouvernance.
- › Maintenir le dialogue avec nos parties prenantes (conseils d'administration, conseils de concertation locative...).
- › Optimiser la dématérialisation de la Commission d'Attribution des Logements.
- › Optimiser la cartographie des risques de l'entreprise.
- › Développer la participation des salariés et des administrateurs à la RSE.
- › Prendre en compte les attentes des salariés.

#### GOV 2 : Relations aux parties prenantes et prise en compte de leurs intérêts

- › Se positionner comme opérateur urbain et péri-urbain.
- › Conforter les liens avec les collectivités locales.
- › Assurer une politique de transparence avec nos parties prenantes.
- › Construire des projets avec les associations de locataires, dans le cadre du conseil de concertation locative.
- › Améliorer les relations avec les locataires et leurs représentants.
- › Rédiger une Charte de relations avec les fournisseurs.